**Corrigendum 1

Ref. Sales No.: E.19.VIII.1
(ST/SG/AC.10/1/Rev.21, Vol. I and II)

Mars 2021
New York and Geneva**

**Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses
Règlement type
(Vingt et unième édition révisée)**

 Rectificatif

|  |
| --- |
| ***NOTE****: Les rectificatifs à la vingt et unième édition révisée des Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses sont disponibles sur le site web de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe à l'adresse suivante :* [*https://unece.org/rev-21-2019*](https://unece.org/rev-21-2019) |

 Volume I

 1. Chapitre 1.2, 1.2.1, définition de « Liquide », note de bas de page 1

*Au lieu de* ECE/TRANS/257 (numéro de vente: F.16.VIII.1) *lire* ECE/TRANS/275 (numéro de vente: F.18.VIII.1)

 2. Chapitre 1.2, 1.2.1, définition de “Manuel d'épreuves et de critères”

*Au lieu de* intitulée "Manuel d'épreuves et de critères" *lire* ainsi intitulée

 3. Chapitre 1.2, 1.2.1, dans la définition de « Température de décomposition auto-accélérée (TDAA) »

*Au lieu de* peut se produire pour une matière *lire* peut se produire dans une matière

 4. Chapitre 2.1, 2.1.3.5.2, première phrase

Sans objet en français.

 5. Chapitre 2.4, 2.4.2.3.2.3, sous le tableau, remarques 4) et 6)

*Au lieu de* et 7.1.5.3.1.3 *lire* à 7.1.5.3.6

 6. Chapitre 2.7, 2.7.2.4.1.3 f)

*Au lieu de* il doit satisfaire à l’une des dispositions du 2.7.2.3.5 a) à f) *lire* l’une des dispositions du 2.7.2.3.5 a) à f) soit satisfaite

 7. Chapitre 2.7, 2.7.2.4.1.4 c)

*Au lieu de* il doit satisfaire à l’une des dispositions du 2.7.2.3.5 a) à f) *lire* l’une des dispositions du 2.7.2.3.5 a) à f) soit satisfaite

 8. Chapitre 2.7, 2.7.2.4.1.7 e)

*Au lieu de* il doit satisfaire à l’une des dispositions du 2.7.2.3.5 a) à f) ou à l’une des dispositions d’exclusion du 2.7.1.3 *lire* l’une des dispositions du 2.7.2.3.5 a) à f) soit satisfaite ou l’une des dispositions d’exclusion du 2.7.1.3 soit satisfaite

 9. Chapitre 3.2, Liste des marchandises dangereuses, No ONU 2037, colonne (9)

*Au lieu de* PP17 *lire* PP17,

 10. Chapitre 3.2, Liste des marchandises dangereuses, No ONU 2913, colonne (2)

*Au lieu de* (SCO-I ou SCO-II) *lire* (SCO-I, SCO-II ou SCO-III)

 11. Chapitre 3.3, DS 241

*Au lieu de*

un comportement de matières inflammables lorsqu’elles sont soumises à l’épreuve No 1

*lire*

un comportement de matières solides inflammables lorsqu’elles sont soumises à l’épreuve N.1

 12. Chapitre 3.3, DS 241

*Au lieu de* granulométrie inférieure ou égale à 1,25 mm *lire* granulométrie inférieure à 1,25 mm

 13. Chapitre 3.3, DS 283, à la fin du premier paragraphe

Sans objet en français.

 14. Chapitre 3.3, DS 301, deuxième paragraphe

*Au lieu de* de machines ou appareils *lire* d’objets

 15. Chapitre 3.3, DS 309, dernier paragraphe

*Au lieu de* en tant que nitrate d’ammonium *lire* en tant qu’émulsion, suspension ou gel de nitrate d’ammonium servant à la fabrication d’explosifs de mine (ENA)

 16. Chapitre 3.3, DS 310, troisième paragraphe

*Supprimer* et emballées conformément aux instructions d’emballage P908 du 4.1.4.1 ou LP904 du 4.1.4.3, selon les cas

 17. Chapitre 3.3, DS 376, Nota, dans la première phrase

*Au lieu de* caractéristiques *lire* éléments

 18. Chapitre 3.3, DS 376, Nota, alinéa b)

*Au lieu de* et éventuel *lire* ou

 19. Chapitre 3.3, DS 376, Nota, alinéa e)

*Au lieu de* dispositifs *lire* éléments

 20. Chapitre 3.3, DS 377, dernier paragraphe

*Supprimer* et emballées conformément aux instructions d’emballage P908 du 4.1.4.1 ou LP904 du 4.1.4.3, selon les cas

 21. Appendice A, Classe 7, No ONU 2913, Désignation officielle de transport

*Au lieu de* (SCO-I ou SCO-II) *lire* (SCO-I, SCO-II ou SCO-III)

 22. Index alphabétique, pour « MATIÈRES RADIOACTIVES, OBJETS CONTAMINÉS SUPERFICIELLEMENT (SCO-I ou SCO-II) non fissiles ou fissiles exceptés », colonne « Nom et description »

*Au lieu de* (SCO-I ou SCO-II) *lire* (SCO-I, SCO-II ou SCO-III)

 Volume II

 23. Chapitre 4.1, 4.1.1.10, à la fin du paragraphe d’introduction avant les alinéas, au début de l’alinéa b) et au début de l’alinéa c)

*Supprimer* ou

 24. Chapitre 4.1, 4.1.1.10, à la fin de l’alinéa b)

*Ajouter* ou

 25. Chapitre 4.1, 4.1.4.1, P200 5), après k

*Ajouter*:

Dispositions spécifiques à certains gaz

l: Le No ONU 1040, oxyde d'éthylène, peut aussi être emballé dans des emballages intérieurs en verre ou métalliques, hermétiquement scellés, convenablement rembourrés dans des caisses en carton, en bois ou en métal et satisfaisant au niveau d'épreuve du groupe d'emballage I. La quantité maximale admise est de 30 g pour les emballages intérieurs en verre, et de 200 g pour les emballages intérieurs métalliques. Après le remplissage, chaque emballage intérieur doit être soumis à une épreuve d'étanchéité dans un bain d'eau chaude ; la température et la durée de l'épreuve doivent être telles que la pression interne atteigne la valeur de la pression de vapeur de l'oxyde d'éthylène à 55 °C. La masse nette maximale dans un emballage extérieur ne doit pas dépasser 2,5 kg.

 26. Chapitre 4.1, 4.1.4.1, P400 2) et 3), deuxième phrase

*Substituer* au texte existant :

Les emballages intérieurs doivent être munis de bouchons filetés ou de fermetures physiquement maintenues en place par tout moyen permettant d’empêcher le dégagement ou le relâchement de la fermeture en cas de choc ou de vibration au cours du transport.

 27. Chapitre 4.1, 4.1.4.1, instruction d’emballage P622, disposition supplémentaire 1

Sans objet en français.

 28. Chapitre 4.1, 4.1.4.1, instruction d’emballage P622, disposition supplémentaire 4

*Au lieu de* à au moins 165 g *lire* d’au moins 165 g

 29. Chapitre 4.1, 4.1.4.1, instruction d’emballage P622, disposition supplémentaire 4

*Au lieu de* à au moins 480 g *lire* d’au moins 480 g

 30. Chapitre 4.1, 4.1.4.1, instruction d’emballage P622, disposition supplémentaire 7

*Au lieu de* de matières de rembourrage appropriées *lire* de matériau de rembourrage approprié

 31. Chapitre 4.1, 4.1.4.3, instruction d’emballage LP622, disposition supplémentaire 4

*Au lieu de* à au moins 165 g *lire* d’au moins 165 g

 32. Chapitre 4.1, 4.1.4.3, instruction d’emballage LP622, disposition supplémentaire 4

*Au lieu de* à au moins 480 g *lire* d’au moins 480 g

 33. Chapitre 4.1, 4.1.4.3, instruction d’emballage LP622, disposition supplémentaire 7

*Au lieu de* de matières de rembourrage appropriées *lire* de matériau de rembourrage approprié

 34. Chapitre 4.3, 4.3.2.5

*Au lieu de* voir 4.1.9.2.3 *lire* voir 4.1.9.2.4

 35. Chapitre 5.1, 5.1.5.1.3

*Au lieu de* voir 1.1.2.4 *lire* voir 1.5.4

 36. Chapitre 5.1, 5.1.5.3.2, premier paragraphe, deuxième phrase

*Au lieu de* la dose *lire* le débit de dose

 37. Chapitre 5.2, 5.2.1.1, deuxième phrase

*Au lieu de* emballages *lire* colis

 38. Chapitre 6.1, 6.1.3.13, dernière phrase

Première correction sans objet en français.

 39. Chapitre 6.1, 6.1.3.13, dernière phrase, après « à proximité »

*Insérer* immédiate

 40. Chapitre 6.3, 6.3.4.1, troisième phrase

Sans objet en français.

 41. Chapitre 6.3, 6.3.5.3.2.2, dans la phrase d’introduction, après « la forme d’un fût »

*Insérer* ou d’un bidon (jerricane)

 42. Chapitre 6.3, 6.3.5.3.2.2 a) et b)

*Au lieu de* rebord *lire* bord

 43. Chapitre 6.3, 6.3.5.3.2.2 c)

*Au lieu de* sur le côté *lire* sur la virole ou sur le côté

 44. Chapitre 6.4, 6.4.23.2.1 b) ii)

*Au lieu de* Qu’à *lire* Que

 45. Chapitre 6.4, 6.4.23.12 a)

*Au lieu de* A/132/B(M)F-96 *lire* A/132/B(M)F

 46. Chapitre 6.4, 6.4.23.12 a)

*Au lieu de* A/132/B(M)F-96T *lire* A/132/B(M)FT

 47. Chapitre 6.4, 6.4.23.12 a)

*Au lieu de* A/139/IF-96 *lire* A/139/IF

 48. Chapitre 6.4, 6.4.23.12 a)

*Au lieu de* A/145/H(U)-96 *lire* A/145/H(U)

 49. Chapitre 6.4, 6.4.23.12 b)

*Au lieu de* A/132/B(M)F-96 *lire* A/132/B(M)F

 50. Chapitre 6.4, 6.4.23.12 b)

*Au lieu de* CH/28/B(M)F-96 *lire* CH/28/B(M)F

 51. Chapitre 6.4, 6.4.23.12 c)

*Au lieu de* A/132/B(M)F-96 (Rev.2) *lire* A/132/B(M)F (Rev.2)

 52. Chapitre 6.4, 6.4.23.12 c)

*Au lieu de* A/132/B(M)F-96(Rev.0) *lire* A/132/B(M)F (Rev.0)

 53. Chapitre 6.4, 6.4.23.12 d)

*Au lieu de* A/132/B(M)F-96(SP503) *lire* A/132/B(M)F (SP503)

 54. Chapitre 6.4, 6.4.24.3

*Supprimer* de 1973, de 1973 (version amendée),

 55. Chapitre 6.4, 6.4.24.6, dernière phrase

Sans objet en français.

 56-57. Chapitre 6.5, 6.5.2.1.3, dernière phrase

Première et deuxième corrections sans objet en français.

 58. Chapitre 6.5, 6.5.2.1.3, dernière phrase, après « à proximité »

*Insérer* immédiate

 59. Chapitre 6.5, 6.5.4.5.3 a)

Sans objet en français.

 60. Chapitre 6.5, 6.5.4.5.3 b)

Sans objet en français.

 61. Chapitre 6.6, 6.6.3.4, dernière phrase

Première correction sans objet en français.

 62. Chapitre 6.6, 6.6.3.4, dernière phrase, après « à proximité »

*Insérer* immédiate

 63. Chapitre 7.1, 7.1.8.3.3 b)

*Au lieu de* les limites d’intensité de rayonnement *lire* les limites de débit de dose